



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 1^{er} mai 2023, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2023-410 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Crabtree ;

Ce règlement entre en vigueur le 2 mai 2023.

Donné à Crabtree, ce 2 mai 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 2 mai 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 mai 2023.